

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juin 2023

Présents : GOIZET Henri, BONNET Angèle, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FOURGEAUD Sébastien, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie José, OZANNE Jean François ,.

- **Absents excusés :** FRICAUD Jean Luc (pouvoir à Corine GROS)VILLEMUR Daniel (pouvoir à J.J DOMINGUEZ)
- Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 14 avril 2023

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1.Approbation du procès verbal de la séance du 14 avril 2023

Le Procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2.Renouvellement de la convention de service avec la Communauté des Communes pour l'enfance Jeunesse.

La Convention étant arrivée à échéance Mr le Maire propose au Conseil son renouvellement .

Il s'agit de la mise à disposition du personnel communal (Atsem) pour le temps périscolaire et remboursement équivalent par la Communauté des Communes .

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer le renouvellement de cette convention

3.Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024-Adoption.

Mr le Maire expose au Conseil l'instruction budgétaire et comptable M57qui consiste en une optimisation de la gestion budgétaire et comptable.

Mr le Maire propose au Conseil :

-d'adopter la mise en place de cette nomenclature pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024.

-De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé

-d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 01 janvier 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section..

4.Convention de reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Mr le Maire informe le Conseil que la loi n°2013-595 du 8 Juillet 2013 crée un fonds de soutien pour les communes afin de développer l'offre d'activités périscolaire .

La loi prévoit que cette aide peut être reversée à un ECPI exerçant la compétence pour le compte de la Commune ce qui est le cas pour la commune de Mancieux. Mr le Maire précise que ces reversements ont déjà lieu chaque année.

A la demande du Trésor Public, ce reversement doit être formalisé par une convention que Mr le Maire expose au Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité ce projet de convention et autorise le Maire à la signer

6.Détermination de la participation de la Mairie aux repas de la cantine à compter de la rentrée de septembre 2023.

Suite à l'arrêt d'activité du prestataire actuel pour les repas de la cantine scolaire Mr le Maire informe le Conseil que le choix s'est porté sur « Le panier de Genévriers » pour lui succéder.

Il indique que le prix du repas doit être fixé à 3.75€ pour les enfants et 4,80€ pour les adultes. Il propose de maintenir le prix du repas demandé aux parents à 3,67€

Le Conseil approuve à l'unanimité les prix ci-dessus.

7.Délibération modificative augmentation de crédit budget principal :

Gestion du crédit relais de subvention

A la demande du Trésor Public une décision modificative est nécessaire :

Dépense d'investissement Article 1641-emprunt- montant 27 933.71€

Recette d'investissement article 1321 –Etat- montant 27 933.71 €

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative

8.Questionnaires diverses

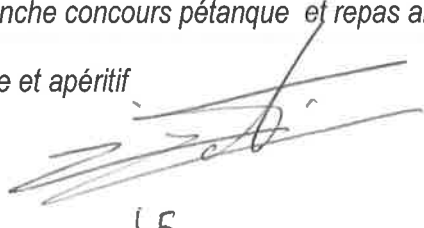
Feu de St Jean

Fête :

Samedi concours de pétanque et Maxime Lewis

Dimanche concours pétanque et repas animé

Gerbe et apéritif



LR

